

Accueil > Actualités > Candidatez à l'appel à projets 2024 de la Fondation La France s'engage !

Appel à projet et concours

Candidatez à l'appel à projets 2024 de la Fondation La France s'engage !

Publié le 19 décembre 2023

Jusqu'au 8 février 2024

- **Date et horaires :** Du lundi 8 janvier au jeudi 8 février 2024

Informations et candidature

L'appel à projets de la Fondation La France s'engage vise à soutenir des projets innovants socialement et/ou sur le plan environnemental, s'inscrivant dans une logique d'intérêt général et démontrant un impact réel auprès de leurs bénéficiaires, partout en France.

Favoriser l'essaimage territorial de projets innovants

Depuis 2014, la Fondation La France s'engage vise, avec son **appel à projets annuel**, à **accélérer la croissance et l'essaimage territorial de projets innovants et à fort impact social et environnemental**. La Fondation La France s'engage compte aujourd'hui **233 projets lauréats, pour un montant total de 61 millions d'euros investis**.

La France s'engage soutient des projets à impact social ou environnemental dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation durable, de l'attractivité territoriale, de la culture, de l'éducation, de l'égalité femmes-hommes, de l'inclusion numérique ou sociale, du logement, de la santé ou de la transition écologique.

Pour ce faire, la Fondation propose aux lauréats de son appel à projets une **dotation financière pouvant aller jusqu'à 300 000 € sur trois ans**, un **accompagnement collectif et personnalisé** ainsi qu'un **label certifiant l'impact social et le caractère innovant du projet**.

Critères d'éligibilité

L'appel à projets de la Fondation La France s'engage s'adresse :

- aux **associations** éligibles au mécénat ;
- aux **fondations** (hors fondations d'entreprises) ;
- aux **fonds de dotations** ;
- aux **sociétés commerciales ou coopératives** ayant déjà obtenu l'agrément Esus (ou dont l'obtention sera acquise au 27 juin 2024 au plus tard), ainsi qu'aux **coalitions** composées par ces mêmes structures.

Les structures doivent en outre disposer d'un budget supérieur à 80 000 € en 2022 ou lors du dernier exercice comptable approuvé, afin de disposer de la maturité suffisante pour essaimer dans les trois prochaines années.

Quel processus de sélection ?

Pour soumettre leur candidature, les structures doivent répondre aux critères suivants :

- s'inscrire dans une **dynamique d'innovation sociale et/ ou environnementale** en répondant de manière nouvelle à un besoin mal ou non satisfait ;
- **démontrer son impact** auprès d'un public bénéficiaire clairement identifié ;
- souhaiter **changer d'échelle dans au moins une autre région, dès 2025**.

L'appel à projets sera **ouvert aux candidatures du 8 janvier 2024 au 8 février 2024**. Les projets éligibles seront ensuite évalués par deux jurys collectifs différents. Les structures retenues seront ensuite invitées à suivre trois jours de formation, composés d'ateliers thématiques, d'une préparation au pitch final, de retours d'expériences et d'échanges avec la communauté de la Fondation La France s'engage, avant de défendre leurs projets devant un jury final, du 21 au 24 mai 2024. Les lauréats seront annoncés début juillet.

À noter qu'un **webinaire de questions/réponses** sur le concours 2024 de La France s'engage aura lieu le **18 janvier, de 13h à 14h**, à **[l'adresse suivante](#)** [↗](#).

[Plus d'informations](#)

Thématiques

Innovation sociale

Accompagnement des entreprises de l'ESS